



Votre service de négociation externalisé

À propos

Vous êtes notaire ou avocat ?

Avonova vous apporte une solution clé en main pour la mise en vente de biens immobiliers qui vous ont été confiés.
Gagnez du temps !



Avonova vous facilite la vie et prend en charge la mise en vente de biens immobiliers qui vous ont été confiés.

Contactez-nous



Téléphone

01 89 70 85 15



Site internet

www.avonova.fr



Email

contact@avonova.fr



Nos prestations au choix

- 1** Vous venez de récupérer un mandat de vente. Nous pouvons nous charger de l'estimation qui vous sera soumise pour validation.
- 2** **Nous cherchons et engageons un photographe professionnel pour organiser la séance photo à votre place.**
- 3** Nous cherchons et engageons un diagnostiqueur pour le DPE et autres diagnostics énergétiques obligatoires.
- 4** **Après récupération des photos, l'annonce est rédigée et diffusée par nos soins sur les plateformes de votre choix.**
- 5** L'annonce est diffusée en un temps record. Sur celle-ci, nos coordonnées sont visibles afin que de potentiels acquéreurs entrent en contact avec notre équipe.
- 6** **Si besoin, notre équipe peut se charger d'organiser et d'assurer les visites avec les acquéreurs potentiels.**



Coût

Nous réalisons un devis comprenant nos frais incompressibles dues aux prestations choisies, et citées ci-dessous :

- ✓ L'estimation du bien
- ✓ La séance photo
- ✓ La publication de l'annonce immobilière
- ✓ L'organisation et le déplacement pour les visites

Pour le DPE, la facture est éditée au nom du client final (vendeur du bien) afin que votre responsabilité ne soit pas engagée.

Nous concernant, nous prenons le risque d'être rémunéré **si la vente est un succès**. Nous appliquons un bonus de vente défini en fonction du prix d'achat du bien, dont voici les paliers :

Prix d'achat en dessous de 250.000€ : 3.000€ HT

Prix d'achat compris entre 250.000 et 1M d'€ : 6.000€ HT

Prix d'achat supérieur à 1 million d'€ : 9.000€ HT



La déontologie

"Mais, ai-je le droit de sous-traiter cette partie de mon travail à un prestataire ?"

Oui, Maître ! Que vous soyez notaire ou avocat.

A la condition unique que ce prestataire ne dispose pas de la carte T immobilière. En résumé, vous ne pouvez pas sous-traiter à un agent immobilier.

Ça tombe à pic : Avonova ne dispose pas de la carte T et peut donc exercer pour vous en respectant les règles déontologiques imposées à votre profession. Nous ne faisons pas non plus appel à d'éventuels prestataires disposant de la carte T immobilière.

De plus, nous ne nous occupons pas de la vente à votre place, mais de la commercialisation des biens.



Le + de notre solution

En tant que professionnel du droit, vous avez certainement des partenariats très importants avec des agents immobiliers. Partenariats qui vous permettent d'acquérir régulièrement des nouveaux clients.

Nous vous permettons de n'apparaître nulle part ! Votre nom, ou celui de votre cabinet, ne sont pas visibles sur les annonces diffusées sur les plateformes (LeBonCoin, SeLoger.com entre autres).

Ce qui vous permet de développer une nouvelle activité au sein de votre office sans vous froisser avec vos précieux partenaires.

